

ERGONOMIE :

adapter le travail
À L'HOMME



ERGONOMIE :

adapter le travail
À L'HOMME



SERVICE INTERENTREPRISES DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL ADOUR PAYS BASQUE
Bâtiment le Récif - 26 Allée Marie Politzer 64200 BIARRITZ
Tél. 05 59 58 38 80 • www.simetra.fr

© haritzca 05 59 57 10 57 septembre 2020





Qu'est ce qu'un ergonomiste ?

Son rôle ?

- Adapter le travail à l'homme
- Comprendre et améliorer les situations de travail
- Proposer et aider à la mise en place de pistes d'amélioration

Les champs d'intervention

- Participation à des projets de conception de nouveaux bâtiments.
- Aménagement des postes de travail suite aux recommandations du médecin du travail.
- Questions de maintien dans l'emploi (après accident du travail, une maladie professionnelle, et handicap...).



- Mise en place de sensibilisation sur différents thèmes, manutention, travail sur écran... : documents téléchargeables sur le site www.simetra.fr.
- Animation de groupe de travail.
- Participation aux groupes de travail sur l'élaboration de préconisations détaillées.

Exemples d'interventions réalisées

- **SENSIBILISATION TRAVAIL DE BUREAU**
- individuelles ou collectives.
- **DIAGNOSTIC ET PROPOSITION D'AMÉLIORATION DES ACTIVITÉS DE :**
- lingerie
- cuisine collective
- milieu de la petite enfance
- aéronautique, BTP, ...
- **PARTICIPATION À UN PROJET DE CONSTRUCTION, RÉHABILITATION D'UN FOYER DE VIE POUR ADULTES HANDICAPÉS.**
- **ETUDE DE POSTE SALARIÉ RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ VISANT**



À PROPOSER DES PRÉCONISATIONS DANS LE BUT DU MAINTIEN AU POSTE (EN COLLABORATION AVEC CAP EMPLOI / SAMETH).

- **CONSEIL EN ENTREPRISE POUR MISE EN PLACE DÉMARCHE PRÉVENTION.**

Démarches et étapes

- DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES
- ETUDES DE POSTES
- PROJETS DE CONCEPTION
- DÉMÉNAGEMENTS, EXTENSIONS
- AUTRES...

Les 6 étapes

- 1 Formulation d'une DEMANDE d'intervention auprès du médecin du travail... N'hésitez pas à le contacter
- 2 TRANSMISSION de cette demande initiale par le médecin du travail à l'ergonome si besoin, pas systématique
- 3 Premier CONTACT entre le chef d'entreprise, le médecin du travail et si besoin l'ergonome
- 4 INTERVENTION de l'ergonome
- 5 REDACTION et FORMALISATION de l'étude et des propositions
- 6 RESTITUTION à l'entreprise du bilan de l'intervention et des pistes de transformation.

L'ergonome s'attache à observer l'activité réelle du travail et analyser les situations de travail dans leur globalité.